



API - INFO

ORGANE D'INFORMATION ET DE DOCUMENTATION APICOLE



Édito

Après plusieurs années de vaches maigres, 2018 a enfin été une année acceptable. Je ne suis pas complètement enthousiaste car cela n'a pas été non plus une année exceptionnelle.

Pourtant, des lueurs d'espoirs sont apparues au cours de cette année écoulée. Je veux parler tout d'abord de cette victoire syndicale concernant l'interdiction d'utilisation des pesticides néonicotinoïdes sur notre territoire ? Depuis le temps que les responsables nationaux de l'UNAF, relayés par vos responsables départementaux, se battaient pour obtenir cette interdiction !

Les mentalités évoluent, parfois dans le bon sens. Le nombre de Français qui mangent bio est de plus en plus élevé et la production peine à suivre. Le sujet est même à l'ordre du jour dans les cantines scolaires. Il faut encourager cette filière, aller plus loin car la survie de nos abeilles en dépend.

Pour la nouvelle année qui commence, il est de coutume de formuler des vœux. Pour ma part, je souhaite que cette dynamique s'amplifie. C'est pour cela que nous devons nous apiculteurs nous regrouper, nous unir pour tirer le bateau dans le bon sens. C'est dans cet état d'esprit que le Conseil d'Administration du Syndicat a décidé de lancer une opération originale. Lorsque vous aurez réglé votre cotisation au Syndicat, vous recevrez une carte d'adhérent dématérialisée pour ceux qui ont une adresse mail, papier pour les autres. Sur présentation de cette carte chez nos 3 sponsors : ICKOWIKZ, FINDAPACK, THOMAS, ceux-ci vous consentiront une remise de 10 % sur tous vos achats de l'année.

J'espère que cela incitera beaucoup d'entre vous à venir nous rejoindre pour défendre les abeilles et les apiculteurs.

F CHAMBON

ACTIVITES 1^{ème} Trimestre

9 janvier :
préparation du
calendrier du rucher
école

10 janvier :
CA du SAG à
Vézénobres

23 février :
Premier cours du rucher
école/ AG der l'UNAF

18 mars :
CA du Syndicat

Le Conseil d'Administration du Syndicat d'Apiculture du Gard et son Président vous présentent leurs meilleurs vœux personnels et apicoles pour l'année 2019.

PUBLICATION TRIMESTRIELLE DU SYNDICAT D'APICULTURE DU GARD

80, impasse Magali - 30000 Nîmes - Tél. 04 66 64 94 31

Email : apigard@gmail.com

Internet : www.apigard.com

N° 138 - 1^{er} TRIMESTRE 2019



SARL EXCECLASSUR
Agent Général et Courtier



• Assurances • Placements • Banque • Crédits •

EXCECLASSUR NIMES VILLE ACTIVE
Siège Social
442 Av Jean Prouvé - BP 17008 - 30910 NIMES CEDEX 2
Tél: 04 66 67 39 06 - Fax: 04 66 76 16 85
E-Mail: agence.va@excelassur.fr

3 Agences à votre service

EXCECLASSUR SOMMIERES

28 rte de Saussines - BP 21044
30250 SOMMIERES

Tél: 04 66 80 41 56 - Fax: 04 66 80 01 76
E-Mail: agence.som@excelassur.fr

EXCECLASSUR ST MATHIEU DE TREVIERS

37, Av Louis Cancel
30270 St Mathieu de TREVIERS

Tél: 04 67 55 01 84 - Fax: 04 67 63 80 70
E-Mail: agence.stmat@excelassur.fr

Capital de 1 000 500 € - ORIAS N° 09 051 023 - RCS 513 525 725

*J'aime
le miel!*



RAPPORT MORAL

Le 17 avril 2013 disparaissait Elie PELLEQUER. Je pense que 5 ans après, il est très utile de rappeler aux anciens, mais surtout aux plus jeunes qui était Elie, le rôle qu'il a joué au niveau de l'apiculture Gardoise. Il était modeste, très actif, sans pour autant vouloir tenir le rôle de vedette. Il a travaillé toute sa vie de responsable apicole pour le rassemblement des apiculteurs, la défense des abeilles. Jugez plutôt :

- 1960 : Il est nommé commissaire aux comptes du Syndicat.
- 1966 : Il occupe le poste de secrétaire trésorier.
- 1981 : Il est élu Président.
- 1984 : Il crée le CIVAM Apicole et en devient naturellement Président
- 2000 : Il quitte la Présidence officielle du SAG, mais devient le premier Président d'honneur.

Seul son décès arrêtera ses diverses activités apicoles.

Aujourd'hui, avec les défis nouveaux qui sont lancés à l'apiculture et aux apiculteurs, nous devons plus que jamais suivre sa voie. L'abeille que votre syndicat se doit de défendre va mal, les pertes sont de plus en plus importantes et ce tout au long de l'année ! C'est pour cela que tous les apiculteurs, tous les responsables apicoles se doivent de travailler main dans la main pour essayer de sauver ce qui fait notre raison d'être.

Rapport d'activité 2018 :

Tout au long de cette année, l'ensemble des membres du conseil d'administration ont œuvrés au quotidien pour assurer la gestion du syndicat et ceci au niveau des moyens de communication : téléphone, mail, site internet et notre journal « Api Info ». Un grand merci à tous pour votre temps et votre implication ainsi qu'au Trésorier pour le sérieux de la gestion des comptes.

Rucher école :

La troisième session de 2018 a permis de former une vingtaine de stagiaires comme les années précédentes. Un grand merci à toute l'équipe qui s'est encore investie cette année. Pour 2019, la liste pour la nouvelle session de formation est d'ores et déjà complète. La Salle de cours pour le rucher école se tiendra à la Maison des associations, 2 impasse Jean Macé à Nîmes. Le dossier de pré-inscription pour la salle de cours s'est fait via le portail « AGATHE » de la mairie. Afin de boucler le dossier un Chèque de 100€ a été adressé à l'ordre du Trésor Public. La réservation est signée et le récépissé d'inscription N° 520258 a été transmis au Président.

Fête de l'Abeille à Lédignan : 7 octobre 2018

Invité par L'association Abeille et Sagesse nous avons participé à la troisième fête de l'abeille de Lédignan organisée par Maurice Rouvière.

Bilan des récoltes :

Comme l'an dernier, Les apiculteurs gardois ont eu des récoltes très diverses. Cependant en moyenne la récolte a été meilleure que l'année dernière.

Site internet du syndicat :

Un grand remerciement au webmestre d' « API info » Denis CAMBON. N'hésitez pas à transmettre toutes vos idées au Webmestre afin de faire évoluer le site.

Opération BeeFriendly et interventions des membres du SAG: Participation du SAG à l'opération Beefriendly. Deux interventions l'une de monsieur Cambon : dispense de conseils auprès d'une lycéenne pour un rapport sur l'apiculture et l'autre de Madame Bianchin sur Méjeanne les Alès.

Divers :

- La mortalité des ruches s'est située entre 35% et 50%, en fonction des localisations.
 - Accord de principe du CA du SAG pour l'installation de 2 à 3 ruches sur le toit de la chapelle des jésuites sur Nîmes. Denis CAMBON prendra l'attache de la responsable du musée afin de faire aboutir le dossier.
- Points à clarifier: la désignation des personnes en charge de ces ruches, la convention entre le SAG et la mairie, l'assurance pour la gestion de ces ruches.



CIRE GAUFREE - MATÉRIEL APICOLE
EMBALLAGES POUR L'AGROALIMENTAIRE

DÉPOT DE MATÉRIEL APICOLE - Eric GAMALIE
30 Voie Domitienne - 30620 UCHAUD
Tél. 04 66 71 59 41

Lundi, mardi, mercredi et jeudi
de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h 30



RAPPORT FINANCIER

COMPTE CHEQUE LIVRE DE COMTE 2017		1600,40	
RECETTES 2018		20183,22	
DEPPENSES 2018		21002,76	
CHEQUE 361		-100	
	Solde	777,86	au 31/10/2018
LIVRET «A» LIVRE DE COMPTE 2017		4517,99	
INTERET		48,28	
RECETTES		4615	
DEPENSES		4000	
	Solde	5181,27	

Les trois rapports sont mis aux voix et adoptés à l'unanimité.

Nous passons ensuite aux élections statutaires.

Sont candidats : M JM PERRONNEAU, M MARTIN Gilbert, M SAURET . Ils sont élus à l'unanimité.

La parole est ensuite donnée à Sébastien Hoffmann pour une très intéressante présentation sur Aethinia thumida.

L'AG est close à 12h40.



ÉVOLUTION Le Cynips

Le cynips, principal ravageur mondial de la production de châtaignes, est arrivé en Ardèche en 2010. La découverte des symptômes a engendré chez les castanéculteurs une inquiétude bien légitime. En octobre 2014, face au développement important du ravageur, le syndicat de défense

a lancé un appel aux dons pour mettre en œuvre une lutte biologique de grande ampleur (plus de 2000 lâchers de torymus sinensis réalisés).

Aujourd'hui, la situation s'améliore. En effet, grâce au formidable soutien manifesté (plus de 240 000€ collectés) et à l'efficacité de la lutte biologique, l'espoir est revenu dans la profession castanéicole. Bien qu'il soit acquis que l'on n'éradiquera jamais complètement ce parasite, son impact est aujourd'hui sérieusement freiné sur une majorité de secteurs castanéicoles et les symptômes se font plus difficiles à distinguer. Or, quand l'espoir renaît, de nouvelles ambitions apparaissent, ce qui s'est concrétisé par la mise en place du plan régional « Châtaigneraies traditionnelles » visant à reconquérir les châtaigneraies insuffisamment valorisées et à redynamiser la production.

Afin d'informer les donateurs de l'impact positif de leur soutien, le syndicat de défense a édité une plaquette envoyée à toutes les personnes qui ont participé au financement de la lutte. Elle est disponible sur simple demande. Contact : Syndicat de Défense. Sébastien Debellut - 04 75 64 04 61

Par ailleurs, les derniers dossiers du Fond national agricole de Mutualisation Sanitaire et Environnemental qui visent à indemniser les pertes de production liées à la campagne 2017 ont été instruits et devraient être soldés en début d'année 2019.

Contact : FREDON Rhône-Alpes - Aude Simien – 04 28 29 20 10

NOUVEAU SERVICE

Pour cette nouvelle année apicole les responsables du Syndicat se proposent de faire bénéficier à tous les adhérents d'une remise exceptionnelle de 10 % dans les magasins de nos trois sponsors !

- Chez ICKOWICKZ apiculture au dépôt d'UCHAUD, 30 voie Domitienne, tel : 04 66 71 59 41.

- Chez FINDAPACK, 16 bis Route de Bouillargues, 30128 GARONS. Tel : 09 81 09 14 01.

- Chez THOMAS Apiculture, ZA ST Michel, 34770 GIGEAN. Tel : 04 99 04 03 40.

Cette remise exceptionnelle sera accordée à toute personne qui présentera la carte d'adhérent pour l'année 2019.



Findapack

16 Bis Route de Bouillargues

30128 Garons

France

T. 09 9 81 09 14 01 - T. 09 81 11 14 01

Email : contact@findapack.com

Bienvenue dans notre magasin apicole à Garons près de Nîmes





LES ACTIONS DU SYNDICAT NATIONAL UNAF

Pesticides et abeilles

En 1995, les insecticides néonicotinoïdes font leur apparition en France. Depuis lors, environ 300 000 ruches périssent chaque année et doivent être reconstituées. Les mortalités sont passées de 5 à 30% de nos jours. Les rendements de miel par ruche ont été significativement réduits divisant la production de miel française par deux en 20 ans.

Les **néonicotinoïdes** sont une classe d'insecticides **neurotoxiques**, présents sur le marché depuis 1994. Ils sont systémiques, c'est-à-dire qu'ils sont diffusés dans l'ensemble des parties de la plante, y compris les fleurs, dans lesquelles les abeilles vont puiser le pollen et le nectar. Ils regroupent des molécules telles que l'**imidaclopride**, le **thiaméthoxam** ou la **clothianidine** commercialisées sous les noms de **Gaucho** ou de **Cruiser**. Tous ces produits sont dangereux pour l'abeille au stade du semis, de la floraison mais aussi lors du phénomène de guttation (processus biologique de transpiration des plantes et source importante d'eau pour l'hyménoptère). Les acteurs de la filière apicole et une grande partie de la communauté scientifique constatent que ces insecticides portent de graves préjudices aux colonies d'abeilles et mettent en péril les productions de miel. Ce sont également de nombreuses composantes de la biodiversité qui sont touchées (vie aquatique, vers de terre, oiseaux, etc.).

Si les néonicotinoïdes sont les pesticides les plus toxiques pour les pollinisateurs, ils ne sont pas les seuls en cause dans le phénomène de mortalité des abeilles : la France, premier pays agricole de l'Union européenne, se situe au troisième rang mondial pour la consommation de pesticides, et cela est un facteur prépondérant de l'affaiblissement et des taux de mortalité alarmants des abeilles.

Nos actions

L'UNAF s'est engagée avec énergie dans le combat difficile contre les néonicotinoïdes. Elle a initié de nombreuses actions juridiques. Depuis 1998, l'UNAF est intervenue dans plus de 20 procédures judiciaires contre les autorisations de ces insecticides toxiques, leurs producteurs ou le gouvernement français.

Elle a également médiatisé ces phénomènes pernicieux de mortalités : manifestations d'apiculteurs réunissant toute la filière, campagne de sensibilisation du grand public au travers du programme « Abeille, sentinelle de l'environnement » ®, mobilisation des élus, etc.

L'UNAF est également membre fondateur de Bee Life, coordination apicole européenne réunissant les principaux syndicats européens apicoles. Bee Life étudie l'impact des pesticides sur les abeilles et agit pour une meilleure prise en compte de leurs impacts au sein des institutions européennes.

Ces actions ont conduit à des victoires :

- 1999 : Suspension du Gaucho (imidaclopride) sur tournesol
- 2004 : Suspension du Gaucho sur maïs
- 2005 : La France interdit l'utilisation du Fipronil sur toutes cultures.
- 2011 : Le Conseil d'Etat annule les autorisations du Cruiser sur maïs (thiaméthoxam) pour les années 2008, 2009 et 2010.
- Mai 2012 : L'Autorité Européenne de Sécurité des Aliments (EFSA) reconnaît enfin que l'évaluation de l'impact des pesticides sur les abeilles présente de nombreuses carences.
- Juin 2012 : Le ministre français de l'Agriculture retire l'autorisation du Cruiser colza et lance au niveau européen une procédure pour réévaluer les impacts sur les abeilles de 3 insecticides néonicotinoïdes.
- Avril et juillet 2013 : L'Union Européenne interdit partiellement l'utilisation de l'imidaclopride, du thiaméthoxam, de la clothianidine puis du fipronil.

Malgré ces avancées, le combat contre ces insecticides est loin d'être gagné et ces produits d'une très grande rémanence restent utilisés en France sur des dizaines de milliers d'hectares.

Au-delà des néonicotinoïdes, l'UNAF agit pour une réduction de l'utilisation des pesticides en général et une amélioration de leur utilisation. L'UNAF travaille plus particulièrement et notamment, sur les points suivants :

La protection des pollinisateurs dans les règles d'épandage des pesticides

Les évaluations françaises des pesticides

La réorientation des pratiques agricoles pour le respect des pollinisateurs avec le label Bee Friendly® duquel l'UNAF est à l'origine. Ce label vise à certifier des produits de consommation élaborés dans le respect des pollinisateurs.

Le suivi de la mise en œuvre du plan Ecophyto.

J HIERLE

Votre apiculture, Notre expertise

Lundi : 14h - 18h
Mardi à vendredi :
9h-12h30/14h-18h
Samedi : 9h - 12h30

Thomas
apiculture

info.gigean@thomas-apiculture.com

ZA Saint Michel
34 770 GIGEAN
04 99 04 03 40